

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 Février 2021

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11

Convoqué le : 15/02/2021

Affiché le : 15/02/2021

L'an 2021 et le 22 Février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 15/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/02/2021.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, M. RICHET Jacky, M. HYAIS Bruno, M. BREUILLARD Alain, M. PIETZAK Patrice, M. LEGROS Patrick, Mme CLOUSEAU Linda, Mme PILLAVOINE Aude, Mme FERNANDES Stéphanie, Mme LEBRETON Marlène

Excusé(e) avant donné procuration :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme PILLAVOINE Aude

Avant le début du conseil municipal, Christine BERTHELOT, vice-présidente de la Communauté de Communes Pithiverais Gatinais en charge du PLUi fait une présentation aux membres du Conseil Municipal.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 17 Décembre 2020, il est signé par tous les membres présents.

En raison de la crise sanitaire, les membres du conseil municipal demandent que cette réunion ait lieu à huis clos : adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent de délibérer sur 2 points non-inscrits à l'ordre du jour : adoption à l'unanimité.

I. CESSION D'UN BIEN MATERIEL DE LA COMMUNE

Le Maire explique aux membres du conseil que la commune dispose d'un pulvérisateur de traitement tracté, acheté en 2006 pour la somme de 1 800.00 € HT.

Ce matériel est devenu complètement obsolète et inutile pour la commune qui n'a pas d'agent technique, que le tracteur permettant de tracter ce matériel n'est plus adapté et que le traitement par pulvérisation de produits phyto est interdit.

Le Maire propose donc au conseil de céder ce matériel à titre gratuit à un agriculteur de la commune. Cette personne étant membre du conseil, elle ne prend pas part au vote.

Adoption à l'unanimité.

II. AVIS DU CONSEIL SUR PROJET EOLIEN DU BOIS REGNIER A AUXY

Le Maire explique au conseil que la commune est sur le territoire du projet éolien du Bois Régnier à Auxy. L'avis du conseil est donc sollicité sur ce projet.

Considérant qu'une partie du territoire est impacté à 100%, le conseil émet un avis défavorable à ce projet.

III. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES RUE DES FOSSES NORD - DEMANDE DE SUBVENTION

Afin d'améliorer le traitement des eaux pluviales sur cette voie, le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise LALY pour ces travaux qui s'élève à 3 950.00 € HT et comprend la fourniture et la pose de tuyaux PVC avec enrobage béton le long des caniveaux, fourniture et pose de regard béton avec décantation raccordé au tuyau PVC et scellement d'une grille concave en fonte.

Devis accepté par 9 voix pour et 2 abstentions.

Le conseil autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département.

IV. TRAVAUX ROUTE DE GRANGERMONT – DEMANDE DE SUBVENTION

L'Adjoint au Maire en charge des travaux présente au conseil le devis de l'entreprise CHAGNON concernant des travaux de terrassement sur la route de Grangermont afin d'améliorer les accotements d'un montant de 4 250.00 € HT.

Le conseil autorise le Maire à signer le devis et à déposer un dossier de demande de subvention au Département dans le cadre de l'aide aux communes à faible population.

V. BAIL EMPHYTEOTIQUE SIAP

Le Maire explique au conseil que la commune avait confié au SIAP la mise à disposition du logement du presbytère afin de le réhabiliter et le transformer en logement social conventionné. Il avait été délibéré en 2007 pour signer un bail emphytéotique de 55 ans avec la SIAP. Le conseil avait également délibéré le 10 juillet 2009 pour se porter garant de l'emprunt de la SIAP.

Le bail avait été rédigé mais non régularisé devant notaire.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser la situation.

Le conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer le bail emphytéotique entre la commune et la SIAP avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2010 et une durée de 660 mois comme cela était initialement prévu, autorise le transfert du bail à LogemLoiret à compter du 1^{er} juillet 2021, confirme le maintien de la garantie de la commune pour la SAP sur l'emprunt sachant que LogemLoiret versera une redevance financière à la SIAP au moins égale aux montants des échéances annuelles.

VI. GESTION DES TERRAINS COMMUNAUX

Le Maire explique que la gestion des terrains communaux a été revue et qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération du 24 septembre 2020.

Tous les terrains communaux seront donc gérés par bail précaire à l'exception de la parcelle ZV 34 qui sera gérée par bail rural.

Les documents seront rédigés et prendront effet au 1^{er} mars 2021.

Accepté à l'unanimité.

VII. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente aux membres du conseil les demandes de subventions des associations.

Le conseil par 9 voix pour et 2 abstentions valide les subventions suivantes :

- Souvenir Français : 50 €,
- Sté des chasseurs : 650 €
- Association des secrétaires de Mairie : 20 €

- La cotisation de 55 € sera versée à la Fondation du Patrimoine.

VIII. AVIS DE LA COMMUNE SUR PLUⁱ DES TERRES PUISEAUTINES ARRETE AU 2 FEVRIER 2021

A la suite de la présentation du projet de PLUⁱ des Terres Puisseautines en début de séance, le conseil à l'unanimité émet un avis favorable au projet de PLUⁱ.

IX. DEFENSE INCENDIE DIGNY – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION

Afin de permettre l'installation d'une citerne incendie sur Digny, il convient de signer une convention avec le propriétaire de la parcelle.

Adoption à l'unanimité.

X. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget 2021, le Maire propose aux membres du Conseil de prendre une délibération l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Les factures d'investissement concernées sont :

- Chapitre 21 : 4 005.60 €
- Chapitre 21 : 7 706.40 €
- Chapitre 21 : 1 188.00 €

Adopté à l'unanimité.

XI. REMPLACEMENT DE SPOTS PAR APPLIQUE A LED

Le Maire propose au conseil de remplacer les spots initialement prévus pour l'éclairage de l'église et qui ne servent plus, par des appliques à LED destinés à éclairer les 2 passages piétons prochainement installés sur la Grande Rue lors de la mise en place de l'écluse.

Le conseil approuve ce remplacement et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département et au Sierp.

XII. DIVERS

- Défibrillateur : pas d'obligation à l'heure actuelle,
- Le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet informant que le secrétariat de la CDAC a reçu un dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale concernant un projet de création d'un Intermarché Super à Puisseaux d'une surface de vente de 2 405 m² et d'un drive de 138 m²,
- Présentation des statistiques de délinquance transmises par la gendarmerie ainsi qu'un rappel sur les opérations « tranquillité vacances », « tranquillité séniors » et « tranquillité agriculteurs »,
- Le Maire remercie 2 élus pour avoir géré efficacement les problèmes de circulation suite à l'effondrement d'un mur sur la D 423,
- Encombrants : suite au non-passage du camion chez un administré, 2 élus ont géré et évacué les déchets. Le Maire les remercie.
- Point sur vaccination COVID géré par la commission sociale,

- Nous avons reçu une proposition de passage d'un véhicule de vente de produits locaux,
- Réalisation d'une carte touristique sur le Puisseau par l'Office de Tourisme,
- Info sur la future obligation des communes à prendre en charge la stérilisation des chats errants,
- Point sur avancement des travaux de l'écluse : les entreprises ont été consultés ce jour par le bureau d'études pour établir des devis des travaux à réaliser,
- Réflexion envisagée sur un aménagement partiel du chemin de contournement,
- Le Maire signale qu'un mur de clôture le long du chemin de la station d'épuration est tombé. Les propriétaires ont fait le nécessaire et un mur donnant sur la Grande Rue menace lui aussi de s'écrouler. Un courrier a été adressé au propriétaire,
- M. Haslouin fait un point sur les travaux en cours (électricité salle des fêtes, réhabilitation WC et SdB de l'étage, modification du devis des volets roulants, prévision de renouveler le panier à déchets de la station),
- Elections départementales et régionales : 13 et 20 juin 2021,
- Les prochains samedis des élus : 13 mars et 17 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h05**.

En Mairie, le 17/12/2020
Le Maire,
Alexandre LEOTARD